

# COMMISSION PERMANENTE

Séance du 26 mars 2007

CP 07/03-14

## FORUM DEPARTEMENTAL D'ETUDE SUR LE RENOUVEAU SOCIAL Convention à passer avec « Mouvance et Réseaux Villages »

---

Depuis plusieurs années, dans un contexte marqué par d'importantes évolutions institutionnelles (décentralisation) et socio-économiques, le Conseil Général propose à l'ensemble des services publics et associatifs concernés du Département, un programme annuel de conférences et de débats centrés sur l'étude des nouvelles problématiques sociales et sur les réponses pouvant leur être apportées au niveau local.

La gestion du dispositif correspondant est confiée, depuis l'origine, à « Mouvance et Réseaux Villages », association spécialisée en ingénierie sociale. Etant rappelé, pour mémoire, que la convention passée à cet effet en 2006 avec « Mouvance et Réseaux Villages » ressortait à 12 735 €.

Pour ce qui concerne 2007, je vous propose d'engager un nouveau cycle de réflexion et de passer, avec l'Association considérée la convention de mise en oeuvre ci-jointe qui, pour un montant ressortant à 14 177,80 €, prévoit :

- l'organisation de 6 conférences prolongées par 4 ateliers d'approfondissement territorialisés,
- la consolidation du réseau d'acteurs locaux institué en 2006
- et bien sûr la publication des études engagées sur les thématiques traitées en 2007 : Handicap et responsabilités du Conseil Général, lien social et ethnicité, actualités des politiques sociales, les nouvelles problématiques du travail social, l'intervention sociale au quotidien.

Je vous saurais gré, après en avoir délibéré, de bien vouloir m'autoriser à passer la convention susvisée, sachant que la dépense correspondante serait à imputer à l'article 65 687 sous fonction 50 du budget départemental.

**EXTRAIT du REGISTRE des  
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

**Séance du 26 mars 2007**

CP 07/03-14

**FORUM DEPARTEMENTAL D'ETUDE  
SUR LE RENOUVEAU SOCIAL  
Convention à passer avec « Mouvance et Réseaux Villages »**

---

**DECISION de la  
COMMISSION PERMANENTE**

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil général du 1<sup>er</sup> avril 2004 portant délégation d'attributions à la Commission permanente,

Après en avoir délibéré,

**LA COMMISSION PERMANENTE :**

- Approuve la reconduction de la convention à passer avec l'association « Mouvance et Réseaux Villages » pour un montant ressortant à 14 177,80 €, qui prévoit les actions suivantes dans le cadre du nouveau cycle de réflexion engagée :
  - organisation de 6 conférences prolongées par 4 ateliers d'approfondissement territorialisés,
  - consolidation du réseau d'acteurs locaux institué en 2006,
  - publication des études engagées sur les thématiques traitées en 2007 : Handicap et responsabilités du Conseil Général, lien social et ethnicité, actualités des politiques sociales, les nouvelles problématiques du travail social, l'intervention sociale au quotidien ;

- Autorise Monsieur le Président à signer au nom et pour le compte du département la convention correspondante ;
- Impute la dépense correspondante sur les crédits inscrits à l'article 65 687, sous-fonction 50 du budget départemental.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,